

Index d'égalité professionnelle femmes-hommes 2024

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- Ecart de remuneration (en %)	1	0,2	39	40	40
2- Ecart d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	0,2	35	35	35
3- Pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité (%)	#N/A	#N/A		15	#VALEUR!
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10
Total des indicateurs calculables			79		85
INDEX (sur 100 points)			93		100

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.

L'indicateur "pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité" n'est pas calculable si aucune augmentation n'est intervenue durant la durée du ou des congés maternité (ou d'adoption).

Le résultat de la Fédération ADMR de Maine-et-Loire, pour ses indicateurs calculables, est donc de 93/100 pour l'année 2024.